

Ce qu'il faut savoir



Caisse de retraite
des musiciens du Canada

Conserver vos coordonnées à jour auprès de l'administration de la Caisse

Il est des plus importants de mettre vos coordonnées personnelles — adresse personnelle, numéro de téléphone et adresse de courriel — à jour auprès de l'administration de la Caisse, de sorte que la Caisse puisse vous envoyer des messages importants et de l'information sur vos prestations de retraite pendant toute l'année.

Gardez le contact avec nous !



Obtenir des informations à jour sur vos prestations de retraite est une façon de conserver vos coordonnées à jour. L'administration de la Caisse envoie un relevé annuel à vous et à tous nos participants. Ce relevé résume les cotisations versées en votre nom dans l'année civile précédente par employeur participant pour qui vous avez travaillé. Assurez-vous d'examiner votre relevé chaque année et de signaler les omissions de cotisations à l'administration de la Caisse. Plus vous attendez à notifier l'administration de la Caisse, plus il sera difficile de corriger l'erreur.

De plus, si vos coordonnées personnelles sont erronées au moment d'être admissible au service de la rente de retraite, l'administration de la Caisse pourrait avoir de la difficulté à vous retrouver de même que votre bénéficiaire. **Ne perdez pas les prestations qui vous sont acquises !**

Comment dois-je mettre mes coordonnées à jour ?

Pour mettre à jour votre adresse personnelle, numéro de téléphone et / ou adresse courriel, veuillez communiquer avec l'administration de la Caisse à info@mpfcandada.ca ou en composant le 416.497.4702.



Vous pouvez enregistrer votre adresse courriel sur le site Web à mpfcandada.ca/participant/. En fournissant votre adresse courriel à l'administration de la Caisse, vous vous assurez de recevoir des informations importantes au sujet de votre prestation de retraite lorsque vous en avez besoin. De plus, en adoptant des habitudes sans papier (c.à.d par courriel), vous permettez à la Caisse de gérer ses dépenses administratives et d'aider l'environnement — moins de papier! Après vous être inscrit et établi votre compte en ligne, vous pourrez mettre vos coordonnées à jour en ligne 24 heures par jour, 7 jours sur 7.

Important : Si vous mettez vos coordonnées à jour auprès de votre employeur, votre directeur musical, votre section locale, la FAM / FCM ou tout autre organisme relié à votre travail, cela **ne veut pas** dire que vos coordonnées sont automatiquement mises à jour auprès de l'administration de la Caisse. **Assurez-vous de communiquer avec l'administration de la Caisse dès qu'un changement survient dans vos coordonnées !**